

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition, par la société « Foxconn Interconnect Technology GmbH », du contrôle exclusif indirect du Groupe « Auto-Kabel », par l'intermédiaire de sa filiale « Fit Voltaira Autokabel Gruppe GmbH »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur direct** : la société « Fit Voltaira Autokabel Gruppe GmbH » ;
- **L'acquéreur indirect** : la société « Foxconn Interconnect Technology GmbH » ;
- **La cible** : le groupe « Auto-Kabel ».

Nature de l'opération

- Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Industrie des systèmes et composants de distribution d'énergie électrique pour les véhicules automobiles.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 16 septembre 2024.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant l'acquisition par Foxconn Interconnect Technology GmbH (« **FIT GmbH** ») du Groupe Auto Kbel comme suit :

- (i) les actifs significatifs d'Auto-Kabel Verwaltungsgesellschaft mbH, Hausen im Wiesental, y compris 100 % des actions d'Auto-Kabel doo Mionica, Mionica, Serbie, Auto-Kabel Krupka s.r.o., Krupka, République tchèque, et AK Holding AG, Courgenay, Suisse, ainsi que plus de 99,9 % des actions d'Auto Cable SARL, Masevaux-Niederbruck, France (« AKM ») ;
- (ii) les actifs significatifs d'Auto-Kabel Management GmbH, Hausen im Wiesental ;
- (iii) les actifs significatifs de Kabel-Conzept Colonia GmbH, Mönchengladbach ;
- (iv) les actifs significatifs d'Auto-Kabel Hausen Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Hausen im Wiesental, y compris moins de 0,01 % des actions d'AKM ;
- (v) les actifs significatifs d'Auto-Kabel Hausen GmbH & Co. Betriebs-KG, Hausen im Wiesental ;
- (vi) les actifs significatifs d'Auto-Kabel Hausen GmbH & Co. Handels KG, Hausen im Wiesental ; et
- (vii) 100 % de la participation d'Auto-Kabel Rülzheim Verwaltungs-GmbH et 100 % de la participation et 75 % des droits de vote d'Auto-Kabel Rülzheim GmbH & Co. Kommanditgesellschaft, toutes deux situées à Rülzheim.

FIT GmbH est une société à responsabilité limitée incorporée en Allemagne. Elle est la société holding de FIT Voltaira Group GmbH, Pfullingen, Allemagne (« FIT Voltaira »). FIT Voltaira est un fournisseur de solutions en matière de capteurs, de connectivité et d'électrification pour les véhicules automobiles, spécialisé dans les technologies de câblage pour les véhicules à quatre et deux roues. FIT Voltaira est essentiellement active en tant que fournisseur de services d'assemblage de faisceaux de câbles qu'elle fabrique à la demande de ses clients, en utilisant des pièces provenant de fournisseurs tiers.

Le Groupe AK est actif dans la fabrication et la vente de systèmes de distribution d'énergie pour les véhicules automobiles ainsi que d'autres composants automobiles pour la distribution de l'énergie électrique dans les véhicules automobiles et sert de fournisseur dans l'industrie automobile, à la fois pour les équipementiers et les fournisseurs de niveau 1.

Fait à Rabat, le 05 septembre 2024